

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet InSERRE ARRAS sur la commune principale de l'AIOT chemin de bailleul 62223 ST LAURENT BLANGY.

La référence de votre dossier est A-4-3XTT71R0C et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/04/2024 à 08h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **38961238300023**

Organisme : **RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION**

Fonction : **cheffe de projet**

### Personne morale

N° SIRET **18009225600023**

Raison sociale **AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE**

Forme juridique **Établissement public national à caractère administratif**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**67 AVENUE LE KREMLIN-BICETRE**

**94270 LE KREMLIN BICETRE**

### Signataire

Qualité : **directeur de projet**

### Référent

Fonction : **cheffe de projet**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **InSERRE ARRAS**

Description des activités :

**L'APIJ souhaite construire un centre pénitentiaire InSERRE à Saint-Laurent-Blangy (62), chemin de Bailleul, sur les parcelles cadastrales ZC 115-116-350-352-388 actuellement utilisées à des fins agricoles. Ce centre pénitentiaire contiendra : • des bâtiments publics (l'espace d'accueil des familles, l'espace citoyens, les espaces de maintien du lien familial), • des hébergements (espaces privés), • des espaces privés (plateforme de préparation à la sortie, locaux de sport, locaux sociaux, ...), • une zone vie composée d'espaces verts et de potagers, • d'une zone de travail. Les bâtiments représentent une surface de 12 700 m<sup>2</sup> sur une emprise de 5,3 ha. Le site pourra créer 180 places d'accueil. Ce projet a déjà fait l'objet d'une Déclaration ICPE Initiale pour la rubrique 2910-A-2 en mars 2023 pour les équipements suivants: • d'une chaufferie composée d'une chaudière aux bûches de bois de 0,5 MW, • d'une seconde chaufferie comprenant une chaudière au gaz naturel de 0,5 MW et d'une chaudière de secours, au gaz naturel de 0,5MW. Chaque chaufferie disposera d'un conduit de cheminée distinct. 2 chaudières à minima fonctionneront simultanément. Cependant, le fonctionnement ponctuel de 3 chaudières simultanément n'est pas exclu. Ainsi, la puissance nominale thermique totale déclarée était de 1,5 MW. Aujourd'hui, ce projet a évolué légèrement. Ainsi, des terrains nouvellement rétrocédés au Sud-Est, permettent d'avoir un nouveau accès. Ainsi, l'emprise est augmentée de 0,3 ha sur les parcelles ZC 114pp-343pp-346pp-349pp-351pp-357pp. L'emprise du projet est portée à 5,6 ha. Concernant les activités ICPE, un groupe électrogène a été ajouté au projet. Ce groupe électrogène sera utilisé uniquement en secours, en cas de coupure électrique sur le réseau ENEDIS. Ce groupe sera implanté à proximité des chaufferies faisant déjà l'objet d'une déclaration ICPE. Ce groupe électrogène sera alimenté par une cuve enterrée de 15 000 L de fioul (non classable), implantée à l'Est du local groupe électrogène. En parallèle de cette démarche, le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire et d'une déclaration IOTA (loi sur l'eau) au titre de la rubrique IOTA 2.1.5.0 compte-tenu des bassins d'infiltration des eaux pluviales projetés in-situ. Pour des raisons de sécurité, certaines informations jugées sensibles ne sont pas communiquées dans le dossier présent. L'obtention d'informations complémentaires nécessitera une sollicitation de l'exploitant, ainsi que sa validation**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

## **4 - Localisation**

[Localisation de l'installation](#)

**chemin de bailleul**

**62223 ST LAURENT BLANGY**

X : 686444

Y : 7022931

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**

## 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

### Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

**L'emprise du site a légèrement évolué avec la rétrocession de terrains au Sud-Est du centre, permettant d'avoir un nouveau accès. Ainsi, l'emprise se trouve sur les parcelles ZC 114pp-343pp-346pp-349pp-351pp-357pp. L'emprise du site est portée à 5,6 ha. Concernant les équipements ICPE couverts par la rubrique 2910-A-2, ils se trouvent à l'Est de l'emprise du site éloignés d'au moins 10 m de ses limites. Le nouveau groupe électrogène sera implanté dans un local collé à la partie Sud-Ouest du bâtiment abritant les chaufferies. L'installation d'un groupe électrogène venant en secours de l'alimentation électrique ENEDIS du site, il fonctionnera moins de 500 h/an. Ce groupe électrogène est raccordé à une cuve enterrée de 15 000 L de fioul pour assurer son fonctionnement (stockage non classable). L'installation de cet équipement supplémentaire dans un local au niveau du bâtiment abritant les chaufferies ne viendra pas modifier la gestion des eaux ou la production et gestion des déchets .**